



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

La Préfète de région

à

Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Jocelyn MARTINEAU  
02.40.14.23.68

Préfecture de la Sarthe  
Direction de la coordination des politiques publiques  
Place Aristide Briand  
72041 LE MANS CEDEX 9

À l'attention de Mme Patricia TRASSARD,

Références : IA0721811800002-3

NANTES, le **30 JAN. 2018**

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** LE MANS (SARTHE), 2018 - restauration d'une berge sur la Sarthe - AB7,683,682 -  
AC842,843,294,818,794,795  
IA0721811800002  
Votre courrier du 11 janvier 2018  
Livré V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 11 janvier 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

La directrice régionale des affaires culturelles  
et par délégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie  
par intérim,

Jean-Philippe BOUVET